



**Conseil Municipal du 10 Octobre 2022  
DELIBERATION N° 2022 – 54**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 10 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 30 septembre 2022

Etaient présents :

Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOULET Jean-Pierre, Madame MITDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Madame RESSEGUIER Sarita à Madame VALENZUELA Hélène

Monsieur GIRBAL Alain à Monsieur OLIVE Robert

Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange à Monsieur TRESSON Sébastien

Absents excusés : Monsieur ABDELIADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur KOHLER Eddy, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

**ACTION CULTURELLE 2023**  
**PARTENARIAT DEPARTEMENT**

Le Maire rappelle que la Municipalité d'Alénya s'est attachée à développer une action culturelle forte, en direction des habitants de la commune, de l'ensemble du bassin de vie qui l'entoure et du département des P-O.

Après la création en 2001 des « Vendanges d'Octobre », festival des arts et de la culture, après la mise en place en 2007 d'une saison culturelle avec des spectacles jeune public et tout public, la commune a franchi une nouvelle étape dans son ambition pour le développement culturel local, avec l'ouverture du pôle d'accueil de résidence, de création et de diffusion artistique « Antonio Machado », en janvier 2008 au cœur des caves Ecoiffier. La commune a ainsi accueilli en 2022 pour la quinzième année consécutive, trois compagnies professionnelles d'artistes en résidence conventionnée avec apport en numéraire.

Ces résidences de création sont la clé de voûte du projet artistique et culturel local, elles permettent d'appuyer une mission d'action culturelle sur des équipes professionnelles motivées. Elles permettent, de sensibiliser les publics accueillis à la découverte des processus de création artistique, de faire découvrir le langage théâtral, chorégraphique ou spécifique à une discipline artistique à travers la présentation d'univers en construction et/ou en représentation, de confronter le public et notamment le jeune public (écoles, collèges et lycées) à la complexité et à la richesse de la création et de développer des « manifestations autour de la création » qui favorisent la curiosité artistique, le croisement des publics, la rencontre et l'échange entre les créateurs et les spectateurs.

Dans un même temps, la commune poursuit une politique en faveur de la diffusion des œuvres culturelles en étendant son offre à l'année. Le souhait de la municipalité, pour cette saison culturelle est de conquérir et de fidéliser un public. Éclectisme et mélange des publics ont donc été les deux fils conducteurs de cette saison. Il nous apparaît aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette politique de diffusion.

A la demande des services de l'Etat (DRAC), le service culturel s'est professionnalisé :

- en formalisant l'accueil de compagnies professionnelles par conventionnement.
- par l'obtention de trois licences d'entrepreneur de spectacles.
- par la formation technique des agents municipaux dans le domaine du spectacle.